



GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE
Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34
www.cgt-renault.com - e-mail : usines@cgt-renault.com
Intranet Renault : cgt.central@renault.com



Le 27 mars 2020

Négociation Accord de gestion de crise

Crise sanitaire covid-19...

Une opportunité pour imposer de nouveaux reculs sociaux !

La direction a organisé ce matin une 1^{ère} séance de discussions officiellement pour un « accord de gestion de crise » mise en oeuvre jusqu'au 31 décembre 2020. Accord qui s'appliquerait à Renault SAS, Fonderie de Bretagne, Renault Sport Cars, Sofrastock International, STA, Sodicom2, ACI Villeurbanne, Maubeuge, Alpine, Sovab et Renault Digital.

En début de réunion les propos de la direction étaient plutôt louables lorsqu'elle affirmait

vouloir « protéger les personnes sur le plan social » ...

La première proposition de la direction visant à « mettre en oeuvre un dispositif basé sur la solidarité et permettant de garantir à l'ensemble des salariés une allocation correspondant à 100% du net, accessoires compris, était plutôt bien accueilli par la délégation CGT et conforme à ce qu'elle revendique entre autres (voir <https://www.cgt-renault.com>)

Mais très vite, le naturel est revenu au galop !

La garantie d'une allocation correspondant à 100% du net, accessoires compris pour tous... Oui mais !

Pour financer cette disposition, la direction propose de créer « un dispositif spécial de solidarité » alimenté :

- Par les 4,5 millions d'€ disponibles dans le reliquat du fonds spécial de chômage mis en place au sein de Renault SAS en 2011 et qui a été financé pour moitié par les salariés

Mais sous couvert d'injonction de l'Etat, la direction propose d'ajouter :

- Le prélèvement obligatoire d'un jour de CTI pour 5 jours d'activité partielle. **Autrement dit, pour 6 semaines de chômage, les salariés devront concéder 6 jours de congés. Les périodes de chômage ne donnent pas lieu à l'acquisition de CTI.**

Selon la direction, ce financement permettra d'assurer l'ensemble des rémunérations à 100% pendant 2,5 mois... **Mais si cela n'était pas suffisant, « un nouveau versement d'un CTI (ou autres) par salarié sera déclenché à épuisement du fonds. »**

Mise à part la participation de l'entreprise (prélevée sur la valeur ajoutée) dans le fond spécial de chômage de 2011, elle ne met rien d'autre dans le pot et ce sont finalement les salariés qui se financent eux-mêmes, par leurs congés, le maintien de leur rémunération !

Voilà donc la nature de la solidarité sauce patronale ! Sur la proposition de la CGT visant à réquisitionner les 314 millions de dividendes des actionnaires et la participation des membres du CEG pour financer les pertes de rémunérations, la direction s'est contentée de dire que ces décisions n'étaient pas de son ressort !

Ajustements de calendriers pour les mesures salariales prises au titre de l'année 2020

Selon la direction, pour limiter les effets sur situation économique de l'entreprise elle propose d'ajuster le calendrier pour leurs mises en œuvre :

Les AGS seront bien appliquées à partir du 1 avril. Mais les ETAM bénéficiant de primes devront se contenter d'un versement de 50% en avril et le reste en octobre. Idem pour les mesures individuelles reportées en octobre avec effet rétroactif complet au 1^{er} avril. Pour les futurs DA l'ensemble des éléments seront bien pris dans l'assiette pour le calcul de leur indemnité.

Une boîte à outils de torture : travailler 6 jours par semaine avec des heures supplémentaires à 10% !

« Pour soutenir la reprise, optimiser nos capacités pour répondre aux marchés... », la direction dit « offrir une boîte à outils » permettant à Renault d'être présent. **Ainsi, la direction propose de pouvoir faire travailler obligatoirement tous les salariés 6 jours par semaine (avec un maximum de 3 semaines/mois), avec des heures supplémentaires majorées à 10% contre 25% actuellement !**

Comme si cela ne suffisait pas, la direction entend :

- **Modifier la durée et le positionnement des congés d'été, avec dit-elle, « la garantie pour chaque salarié de 12 jours mini consécutifs entre le 01/07 et 30/09 »**
- De fixer les congés par roulement avec des critères de priorité. Les personnes ayant continué à travailler pendant l'activité partielle, les familles monoparentales, les salariés dont le conjoint ne peut modifier ses vacances, l'ordre d'arrivée des demandes.
- Le reste des congés principaux sera pris dans la période légale, et le reliquat qui sera pris hors période ne donnera pas lieu à l'octroi de congés principaux pour fractionnement...

Autrement dit, après le confinement à la maison (sauf pour ceux contraints de travailler), la direction plaide pour le confinement à l'usine et dans les bureaux les samedis, en juillet et août !

Comment une crise sanitaire devient une opportunité patronale !

Les dispositions qu'entend prendre la direction sont dans la ligne des ordonnances gouvernementales défendues par la ministre DRH Mme Penicaut allant bien au-delà « de la crise », avec une mise en œuvre possible jusqu'à fin 2020. Dispositions que l'on retrouve dans le projet de convention collective nationale défendue par l'UIMM, concernant notamment l'allongement de la durée du travail et la réduction à 10% (contre 25%) de la majoration des heures supplémentaires.

La CGT a contesté fermement la nature même de ce projet. Les salariés sont encore une fois les seuls sollicités et les dispositions voulues par la direction vont être lourdes de conséquences pour leur santé, leurs vies familiales.

Dispositions qui ne régleront en rien les difficultés rencontrées et largement mises en avant par la CGT sur les questions de qualité, de délai, de retards multiples et variés...

Renault doit fabriquer des véhicules innovants, accessibles financièrement au plus grand nombre, fabriqués au plus près des marchés où ils sont vendus avec l'objectif de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétés. Mais encore faut-il s'en donner les moyens, avec des investissements au long cours dans l'ingénierie, les secteurs de fabrication et notamment en France.

La CGT a formulé des propositions en ce sens, accessibles sur notre site internet et web applications (www.cgt-renault.com).

Bien au-delà de discussions sur la « gestion de crise », la CGT appelle les salariés à se saisir de ces questions et à nous faire part de leur point de vue.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 31 mars à 9h00.

Important : A partir du 30 mars, une grande partie des salariés en télétravail et notamment d'Ile-de-France seront considérés en activité partielle en totalité ou à 50%. En Ile de France, 85% seront considéré à 50% en activité partielle (le matin), et 15% en activité à 100%.